

Il est possible que l'absence d'impôt sur les gains en capital ait contribué au déclin de la prospérité agricole. Il y a quelques années, les terres agricoles faisaient l'objet d'une spéculation intense. Leur prix augmentait au point qu'un fils de cultivateur était dans l'incapacité d'acheter à son père au prix proposé. L'une des difficultés qui assaillent aujourd'hui l'agriculture du pays résulte de la surcapitalisation des terres et de l'impossibilité d'en retirer des profits véritables. L'amendement à l'étude n'aidera pas les agriculteurs et ne fera qu'aggraver la situation dans laquelle ils se débattent. Pour cette raison, il m'est difficile d'appuyer ce genre d'amendement et j'espère qu'un autre plus approprié nous sera soumis par la suite.

M. McCutcheon: Monsieur le président, je crois que tous les députés sont en faveur de la justice fiscale et applaudiront à la mise en vigueur d'un impôt sur les gains fortuits en capital. Je veux dire par là les prétendus bénéficiaires excessifs dont on parle tant que certains spéculateurs auraient faits à la bourse ainsi que les gains énormes que d'autres auraient, paraît-il, réalisés sur le marché immobilier. Je crois parler au nom de tous les députés en disant que ceux-là devraient payer un impôt équitable, mais j'estime que cette loi revient à lancer un filet beaucoup trop grand pour attraper le petit nombre de ceux qui ont fait des profits dans le sens que je viens de décrire. Ce filet prendra dans ses mailles un grand nombre de ceux qui ont économisé toute leur vie et mis de côté en prévision des mauvais jours quelques dollars qu'ils ont épargnés sur leurs salaires ou sur les revenus provenant de la petite épicerie du coin, que le député de Halifax-East Hants a qualifiée de petite entreprise familiale l'autre jour.

Il est intéressant de noter que malgré tout ce que l'on dit des bénéficiaires énormes réalisés à la bourse, une étude des cours de la bourse depuis dix ans est loin de révéler des profits aussi importants que ceux que l'on rapporte. En fait, j'ai appris que les investisseurs professionnels au Canada ne se tournent pas aujourd'hui vers les actions pour réaliser des bénéfices, mais investissent plutôt dans des hypothèques et des obligations.

Je ne crois pas que cet amendement aura l'effet désiré par nos ardents patriotes, à savoir de racheter le Canada. Si jamais dans l'histoire de notre pays, nous avons eu besoin de capitaux spéculatifs pour stimuler l'économie et créer des emplois, c'est maintenant. Nous discutons d'un amendement qui aurait pour effet d'exempter les exploitations agricoles de cette partie de l'impôt qui s'applique aux gains en capital. Je propose respectueusement que cette faveur soit étendue aux petites entreprises indépendantes. Ce n'est pas une bonne période dans l'histoire du Canada pour mettre en vigueur cet impôt sur les gains en capital. Mon explication paraîtra peut-être un peu vague à certains députés.

Un jour d'évaluation sera fixé pour les propriétés agricoles et les entreprises indépendantes, où qu'elles soient situées au Canada. Jamais le prix de vente des propriétés agricoles ne s'est déprécié plus que durant les deux dernières années, sous le gouvernement actuel. La même chose s'applique aux petites entreprises qui en sont maintenant réduites à la mendicité. J'ai eu la possibilité de voir, dans ma région, une ferme qui aurait rapporté \$100,000 il y a deux ans si elle avait été mise en vente.

Une voix: Êtes-vous acheteur?

M. McCutcheon: Pas aux prix actuels. J'aurais peur de proposer \$75,000 aujourd'hui car je ne pense pas qu'il y ait

un seul acheteur à l'horizon qui la prendrait à ce prix-là, et cependant c'est à un moment pareil que nous allons évaluer ces fermes et appliquer l'impôt sur les gains en capital. Je suis optimiste. Je vois déjà le jour où nous nous débarrasserons de ce gouvernement . . .

• (8.40 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. McCutcheon: . . . et la valeur de cette ferme ou de cette propriété redeviendra ce qu'elle avait été et aurait dû rester. Le gouvernement a l'intention de se saisir de cette propriété parce qu'elle doit être évaluée maintenant alors que sa valeur est réduite à un prix de solde.

Je suis également troublé par le fait que chaque petite entreprise indépendante de notre pays se trouve virtuellement dans le même bateau. Je veux parler des épiceries, des quincailleries indépendantes et de nombreuses autres petites entreprises indépendantes, car cette législation vise à les éliminer. Cela est évident dans tout le bill. Le sort injuste qui est fait à ces citoyens a été clairement mis à jour pendant le débat précédent. Ces petites entreprises non constituées en société sont incapables de profiter des dispositions qui sont si aisément mises à la disposition des grandes entreprises et des grands organismes du gouvernement. Les mandarins au pouvoir préféreraient de beaucoup pouvoir mettre l'individu sur une carte perforée et le faire passer dans un ordinateur plutôt que d'avoir à traiter avec un homme d'affaires indépendant, capable de penser pour lui-même.

Il semble que cette législation n'ait été mise au point que dans un seul but, c'est-à-dire d'enrichir le gouvernement fédéral et d'augmenter son indépendance en obtenant plus d'argent aux dépens du contribuable, qui a déjà deux autres juridictions sur le dos. Je veux parler ici des gouvernements provinciaux et municipaux. On n'a pas accordé la moindre réflexion au fait que c'est la même personne qui doit payer, aux trois niveaux d'imposition. Je propose que les gains en capital ne soient pas mis en vigueur en ce moment, du fait de la dépression des valeurs des terrains, de la dépression des valeurs des propriétés et du manque de fonds à investir dans des programmes de développement.

Il est intéressant de remarquer que John Meyer, dans la *Gazette* de Montréal du 6 octobre 1971, a écrit que nous avons besoin d'investissements pour créer des emplois. Il continue:

Le Canada a la main-d'œuvre dont le taux de croissance, par rapport à la population, est le plus élevé du monde occidental. Le coût de la création d'emplois pour les nouveaux-venus sur le marché du travail est en augmentation. L'investissement nécessaire pour créer un nouvel emploi dans l'industrie conventionnelle est d'environ \$25,000; dans l'industrie de pointe—comme par exemple le raffinage du pétrole—d'environ \$70,000. L'augmentation de l'investissement par emploi créé s'accroît avec chaque progrès technologique.

On pourrait se demander ce que coûte la création d'un emploi dans l'agriculture. Certains diraient entre \$25,000 et \$70,000. Je doute cependant qu'on puisse y parvenir moyennant ces montants. La création d'un emploi agricole capable de rendement requiert, à mon humble avis, l'investissement d'un capital minimum de \$75,000 à \$100,000. Comment peut-on le réaliser si l'impôt sur les gains en capital vient frapper les exploitations agricoles? M. Meyer a poursuivi en ces termes:

Simultanément, des gouvernements fédéraux successifs ont jeté les bases, et mis sur pied la plupart des structures, du programme de bien-être le plus complet et le plus généreux qui soit. Le